

SIERRA LEONE.

Amnesty International demande qu'il soit mis un terme aux violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des civils

Index AI: AFR 51/06/95

Embargo : mercredi 13 septembre 1995 à 00 h 01 GMT

Le conflit persistant en Sierra Leone s'est transformé en une campagne de terreur qui vise essentiellement les civils. Amnesty International déclare dans un rapport publié ce jour que des civils non armés ont été capturés et retenus en otages, maltraités, torturés et victimes d'homicides délibérés et arbitraires.

Des milliers de civils ont trouvé la mort. Des milliers d'autres, chassés de leur maison et sans ressources, souffrent de maladies et de la pénurie alimentaire.

L'Organisation pense qu'il est possible de mettre un terme aux actes de torture et aux homicides délibérés et arbitraires de civils perpétrés tant par les soldats gouvernementaux que par les forces rebelles. Elle émet dans son rapport des recommandations sur les moyens auxquels le gouvernement, les chefs des forces rebelles et la communauté internationale pourraient avoir recours pour mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux.

Amnesty International fait observer : « Depuis 1994, un nombre croissant d'homicides de civils non armés attribués officiellement aux rebelles sont en réalité imputables aux soldats gouvernementaux. ». Aucune enquête officielle n'a ainsi été menée sur la mort de Patrick P. B. Kebbie, un avocat de renom, abattu le 25 décembre 1994 à Kenema, dans la province de l'Est. Bien que le gouvernement ait affirmé que cet homme avait trouvé la mort au cours d'une attaque menée par des rebelles, des éléments accablants indiquent qu'il a été tué par des soldats gouvernementaux.

Dans bien des cas, les soldats gouvernementaux n'auraient accordé aucune protection aux civils contre les attaques menées par les groupes rebelles. Ils auraient également torturé et exécuté sommairement des rebelles faits prisonniers ainsi que des personnes soupçonnées d'aider ces derniers ou de collaborer avec eux. C'est ainsi qu'en septembre 1994, un rebelle présumé capturé par des soldats gouvernementaux dans le village de Bongor (district de Bo, province du Sud), est mort après avoir eu le visage, le torse et l'abdomen taillés à coups de couteau. Des témoins d'une attaque lancée en janvier 1995 contre la ville de Lunsar (province du Nord) ont décrit l'exécution extrajudiciaire par décapitation de deux rebelles capturés par des soldats gouvernementaux.

Les membres des groupes rebelles torturent et tuent également des civils non armés. Une femme de Koidu (district de Kono, province de l'Est), une localité attaquée par les rebelles le 29 avril 1995, a raconté comment ces derniers avaient tué son mari et ses deux fils, une femme enceinte et ses deux enfants ainsi que plusieurs jeunes gens. Cette femme a ajouté que sa fille, grièvement blessée à coups de couteau dans le dos, à l'épaule et à la poitrine, avait succombé à ses blessures. Elle-même avait été violée ainsi que d'autres femmes.

Le 8 juin 1995, quatre personnes ont été brûlées vives à l'intérieur de leur maison à la suite d'une attaque des forces rebelles contre la ville de Port Loko (province du Nord). Vingt autres civils au moins, dont des enfants, qui tentaient de s'enfuir se sont noyés dans la rivière. Plus de 100 personnes, dont une cinquantaine d'écoliers, auraient été enlevés par les forces rebelles à Port Loko. On ignore tout de leur sort.

Amnesty International reconnaît que des efforts sont déployés pour parvenir à un règlement négocié du conflit. L'Organisation indique : « Les négociations politiques en vue de résoudre le conflit ou de rétablir un pouvoir civil doivent prendre en compte les violations des droits de l'homme commises dans le cadre du conflit pour que la solution trouvée soit efficace et durable. Des mesures doivent être prises pour mettre un terme aux atteintes aux droits fondamentaux et traduire les responsables en justice.

« Tout processus de paix doit prévoir des mécanismes efficaces de protection des droits de l'homme », conclut Amnesty International.

### Le contexte

Le conflit qui oppose le Revolutionary United Front (RUF, Front révolutionnaire uni), dirigé par Foday Sankoh, et les forces gouvernementales a éclaté en 1991. Les insurgés soutenus par le National Patriotic Front of Liberia (NPFL, Front national patriotique du Libéria), un groupe armé libérien dont le chef est Charles Taylor, ont lancé une attaque depuis ce pays apparemment dans le but de renverser le gouvernement du président Joseph Saidu Momoh ou de le déstabiliser. Le conflit s'est toutefois poursuivi après le renversement du président Momoh à la suite d'un coup d'État militaire en avril 1992. Les objectifs politiques du RUF sont alors devenus beaucoup moins clairs.

Le National Provisional Ruling Council (NPRC, Conseil national provisoire de gouvernement), dirigé par le capitaine Valentine C. M. Strasser, s'était engagé à mettre rapidement un terme à la guerre. Les violences, dirigées notamment contre les civils non armés, ont toutefois connu une recrudescence depuis 1994 et se sont étendues à tout le pays l